

de la *Loi du service civil* sont abrogés, savoir : les articles 4, de 16 à 26, tous deux compris, de 32 à 37, tous deux compris, 40, 41, 43, 46, de 61 à 78, tous deux compris, 80, 82, 84, 85, 90, 91, 94, 97, 98 et 99 et l'annexe A.

3. Le Gouverneur en conseil peut, par décret du conseil à être publié dans la Gazette du Canada, amener le service Extérieur, en tout ou en partie, sous le régime des mêmes dispositions de la loi que le service Intérieur.

5. A l'exclusion des messagers, huissiers, portefaix, trieurs et emballeurs, et de ceux des emplois et nominations d'ordre inférieur que détermine le Gouverneur en conseil, le service Intérieur sous la direction des sous-chefs, se partage en trois divisions.

2. La première division renferme la subdivision A, qui comprend les fonctionnaires qui ont le rang de sous-chefs mais ne sont pas des sous-chefs chargés de l'administration de départements, les sous-chefs adjoints et les principaux fonctionnaires techniques, administratifs et exécutifs ; et

La subdivision B, composée des fonctionnaires techniques, administratifs et exécutifs de moindre importance, y compris ceux des premiers commis maintenant en exercice qui ne peuvent appartenir à la subdivision A.

3. La seconde division se compose de certains autres commis ayant des fonctions techniques, administratives, exécutives ou autres, qui sont de même nature mais de moindre importance et entraînent moins de responsabilités que celles des membres de la première division. Cette division renferme les subdivisions A et B.

4. La troisième division se compose des autres commis du service dont l'occupation est la transcription et le travail de routine (sous surveillance directe) de moindre importance que celui qui affére à la seconde division. Cette division se subdivise en subdivisions A et B.

6. Les commis qui occupent maintenant le rang de commis de la première classe seront placés dans la subdivision A de la seconde division.

WE RECOMMEND . . .

Ottawa Dairy

Pure Milk from Inspected Herds



Ice Cream Bricks

made from Pure Cream and Selected Fruits

— A NUTRITIOUS FOOD —

Regular Delivery

Phone 1188